

Écho du Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne

Le Conseil Municipal de St Bonnet de Chavagne s'est réuni le vendredi 30 juin 2017 et a traité les sujets suivants :

– **Désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections des sénateurs :** Le Maire a présenté le mode d'élection des sénateurs et le nombre de délégués titulaires et suppléants pour St Bonnet de Chavagne. L'élection des 5 sénateurs pour l'Isère se déroulera le dimanche 24 septembre 2017 à la Préfecture. Robert Pinet a proposé au vote les trois titulaires : Robert Pinet, Jean-Claude Darlet et Isabelle Cotte et les trois suppléants : Daniel Delaigue, Laurent Richard et Jean-Pierre Rose. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les candidats proposés par le Maire.

– **École :** Le Maire a présenté au Conseil Municipal un projet de délibération pour modifier les temps scolaires et revenir à une semaine de quatre sans TAP. Cette évolution est possible suite au nouveau décret. Les difficultés de fonctionnement, la gestion des TAP mise en place sans réel résultat, l'avis des enseignants ont privilégié cette option. Ce projet a été validé par le conseil d'école du RPI et par la commune de Montagne. Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité cette proposition. Un dossier sera formalisé et envoyé à l'académie pour effectuer cette demande. Robert Pinet a exposé le contenu de la convention entre l'académie et la commune de St Bonnet de Chavagne pour l'acquisition de matériel informatique. Le plafond d'investissement est de 8000 euros par commune aidé à 50% par l'état. Un cahier des charges précis encadre le type de matériels aidés. Après consultation des enseignants le choix s'est orienté sur des portables, des tablettes et une borne Wifi. Un courrier sera envoyé à trois fournisseurs pour comparer les tarifs et les services proposés.

– **Questions diverses : DM1 :** Robert Pinet a proposé au Conseil Municipal une décision modificative budgétaire afin de doter la ligne de la section d'investissement : « Frais document d'urbanisme et numérisation » pour un montant de 2500 euros. L'équilibre de ce mouvement sera prélevé sur la ligne : « dépenses imprévues investissement ». Le Conseil municipal a approuvé cette décision modificative à l'unanimité.

Médecine du travail : Le Maire a exposé le projet d'adhérer au Centre de Gestion 38 pour la gestion de la Médecine du Travail à compter du 1er janvier 2018. Le Conseil Municipal a entériné cette délibération.